

10 septembre 2013

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 9 septembre 2013 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 6 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2013-157 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2013-158 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Assemblée publique de consultation – règlement # 2013-275

La directrice générale et le maire expliquent les modifications qui sont apportées au plan d'urbanisme # 2013-269. Une question a été posée dans la salle, à savoir où était situé le terrain faisant l'objet de la modification.

Avis de motion – règlement # 2013-275

Jasmin Michaud donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2013-275 modifiant le plan d'urbanisme # 2013-269 dans le but de remplacer une partie de l'affectation mixte par l'affectation mixte industrielle-commerciale.

Assemblée publique de consultation – règlement # 2013-276

La directrice générale et le maire expliquent les modifications qui sont apportées au règlement de zonage # 2013-270. Aucune question dans la salle.

Avis de motion – règlement # 2013-276

Ghislain Blais donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2013-276 modifiant le règlement de zonage # 2013-270 dans le but de supprimer la zone 116-M en l'incluant dans la zone 101-M du plan de zonage, feuillet 2/2.

2013-159 2^e projet de règlement # 2013-276 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-270 dans le but de supprimer la zone 116-m en l'incluant dans la zone 101-m du plan de zonage, feuillet 2/2 »

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage 2013-270 afin que l'usage « C8 – Commerce relié aux véhicules motorisés légers » soit autorisé sur le terrain localisé dans la zone 116-M;

ATTENDU QUE cet usage était autorisé dans le précédent règlement de zonage # 98-89;

ATTENDU que la zone 116-M ne s'applique qu'à un seul terrain, le 27, route centrale;

ATTENDU QUE la zone 101 est adjacente à la zone 116-M et que l'usage « C8 – Commerce relié aux véhicules motorisés légers » y est autorisé;

ATTENDU QUE la municipalité entend utiliser son droit de modification de ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de règlement # 2013-276 soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-270 dans le but de supprimer la zone 116-M en l'incluant dans la zone 101-M du plan de zonage, feuillet 2/2.

Article 3 : Plan de zonage, feuillet 2/2

Le plan de zonage, feuillet 2/2 est modifié de la façon suivante :

Suppression de la zone 116-M
Inclusion du terrain du 27, route Centrale dans la zone 101-M

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adopté ce 9^e jour de septembre 2013.

2013-160 Accepter les comptes du mois d'août 2013

La liste des comptes du mois d'août est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'août au montant de 83,549.45\$ et en autorise le paiement.

2013-161 Décompte progressif – réception provisoire ponceau Rivière Gamache

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 67 838.27\$ plus les taxes applicables à Transport en Vrac St-Denis pour le décompte progressif # 1.

2013-162 Récupération de 3 tuyaux de 36" usagés avec manchons versus poteaux

Considérant que l'entrepreneur Transport en vrac St-Denis a eu besoin de plusieurs poteaux de bois traité appartenant à la Municipalité, ainsi que de son chargeur, et que la Municipalité a récupéré les tuyaux et manchons;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de considérer cet échange de matériaux et machinerie en guise de paiement, les coûts s'équivalant de part et d'autre.

2013-163 Modification de la programmation de travaux – taxe d'accise

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de soumettre une programmation de travaux révisée TECQ 2010-2013, comme suit :

Rue du Ruisseau-Raphaël/avenue du Versant :

2010-01 :	293\$	
2011-02 :	8 198\$	
2012-03 :	779\$	
2013-04 :	85 121\$=	94 391\$

Route Centrale - ponceau:

2012-05 :	20 618\$	
2013-09 :	207 085\$=	227 703\$

5^e Rang Est et Ouest, 6^e Rang Est et Ouest et route Centrale :

2011-06 :	21 715\$	
2012-07 :	0\$	
2013-08 :	153 374\$=	175 089\$

Total de la programmation : 497 183\$

2013-164 Branchement au réseau d'égout - Terrain à être desservi par une conduite privée

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de branchement éventuel peu commune à son réseau d'égout par une conduite privée située dans l'emprise de la rue;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend donner suite à cette demande selon ses conditions;

ATTENDU QUE le conseil peut en arriver à des ententes pour le branchement sur son réseau d'égout, avec des propriétaires possédant des terrains problématiques au point de vue des installations septiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien autorise le branchement du lot concerné à l'égout municipal, par la conduite principale située dans l'avenue du Versant, à ces conditions :

1. Le propriétaire devra faire préparer une entente incluant les conditions suivantes, par un notaire, qui sera signée par lui et M. Robert Savoie, maire, représentant autorisé de la municipalité, à ses frais;
2. Le propriétaire s'engage à défrayer la totalité des coûts de construction du branchement, du perçage de la conduite principale, ou du trou d'homme, au raccordement de la plomberie de la résidence;
3. Le propriétaire s'engage à être entièrement responsable de la conduite installée pour raccorder sa résidence au réseau public;
4. Le propriétaire s'engage à installer, sur sa propriété et à ses frais, une pompe servant à pousser les eaux usées vers la conduite principale située dans la rue, si requise;
5. Si une pompe s'avérait nécessaire, celle-ci devra être conçue pour ce type d'usage et devra avoir la puissance nécessaire pour pousser les eaux usées de sa résidence jusqu'à la conduite principale;
6. Le propriétaire s'engage à installer sur la sortie d'eaux usées de la résidence, un clapet de retenue conforme aux normes applicables à cette date, devant servir à arrêter les eaux usées qui reviendraient par sa conduite privée vers la résidence;
7. Le propriétaire s'engage à payer les frais de la surveillance des travaux, par un ingénieur pouvant être choisi par le propriétaire.

2013-165 Autorisation de signature – contrat pour terrains rue du Ruisseau-Raphaël

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat d'achat à intervenir entre la municipalité de Saint-Valérien et M. André Cimon, et mandate la notaire, Mme Édith Moyen, pour préparer l'acte de vente.

2012-166 Demande d'ouverture de chemin non entretenu l'hiver

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'ouvrir une partie de la route Dion sur une distance d'environ 800 pieds à André Cimon, ce chemin devant être ouvert à ses frais, à la circulation automobile dans les deux sens, d'une façon sécuritaire, une preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins un million ayant été fournie.

2013-167 Projet de parc intergénérationnel – Phase II

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien appuie le projet d'aménagement d'un parc intergénérationnel phase 2 et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

2013-168 Autorisation de paiement – entente avec la Fabrique

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 3,750\$ à la Fabrique de Saint-Valérien relativement à l'entente concernant l'utilisation des locaux, ce montant correspondant au prorata des mois écoulés à ce jour.

2013-169 Contrat de cession de l'église

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de mandater M. Robert Savoie pour négocier la modification de certaines clauses du projet de contrat de cession.

2013-170 Autorisation de signatures – contrat de cession de l'église

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer, au nom de la Municipalité, le contrat de cession à intervenir entre la municipalité de Saint-Valérien et la Fabrique de Saint-Valérien.

2013-171 Renouvellement d'abonnement et projet de bibliothèque roulante

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité de renouveler l'abonnement à la revue COOL au montant de 37.88\$ et d'autoriser l'achat de volumes à gros caractères pour compléter le projet déjà approuvé.

Correspondance

2013-172 Formation et colloque ADMQ

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 150\$ plus taxes pour la formation Perfas élections de PG sur Internet et de 65\$ pour le colloque de zone de l'ADMQ à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

2013-173 Colloque en Écoconstruction

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 65\$ pour l'inscription de M. Robert Savoie au colloque en Écoconstruction à Rivière-du-Loup.

2013-174 Représentants des municipalités – Réserve Duchénier

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'una

imité que les représentants des municipalités au conseil d'administration de la Réserve Duchénier soient des personnes dûment élues au conseil municipal.

2013-175 Répartition des sièges au CA de la Réserve Duchénier

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien remet en question la répartition des sièges telle qu'établie par le conseil d'administration et désire que cette répartition se fasse de façon plus équitable pour les municipalités.

Avis de motion – règlement # 2013-277

Jean-François Beaulieu donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2013-277 modifiant le règlement # 98-166 concernant les nuisances.

2013-176 Fête au village - Félicitations

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal félicite et remercie les Corporations de Développement et de Loisirs ainsi que tous les bénévoles et commanditaires, qui ont contribué à la réussite de la Fête au village 2013.

2013-177 Décès du père d'un ancien maire

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de payer une messe pour M. Raymond St-Pierre, père de Ghislain, ancien maire de la municipalité de Saint-Valérien et d'envoyer une lettre de condoléances.

2013-178 Programme « Saint-Valérien Habitation Durable »

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'affecter le montant de 4,227\$ au programme Habitation Durable, que la municipalité de Saint-Valérien a reçu de la vente de terre végétale du quartier Ruisseau-Raphaël à DCB Sable et Gravier.

2013-179 Collecte – matières putrescibles

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de mandater M. Robert Savoie, maire, pour entreprendre les démarches d'analyse de faisabilité et l'estimation des coûts auprès de la Ville de Rimouski pour la collecte des matières putrescibles.

2013-180 Félicitations – Ateliers CSP

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien adresse ses félicitations à 2 citoyens de Saint-Valérien, Christian et Guillaume St-Pierre, des Ateliers CSP, pour le prix VIP Polaris qui souligne leurs performances et l'excellence du service.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 22h00 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire